



EVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC A FIN MARS 2024 ET PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERMES

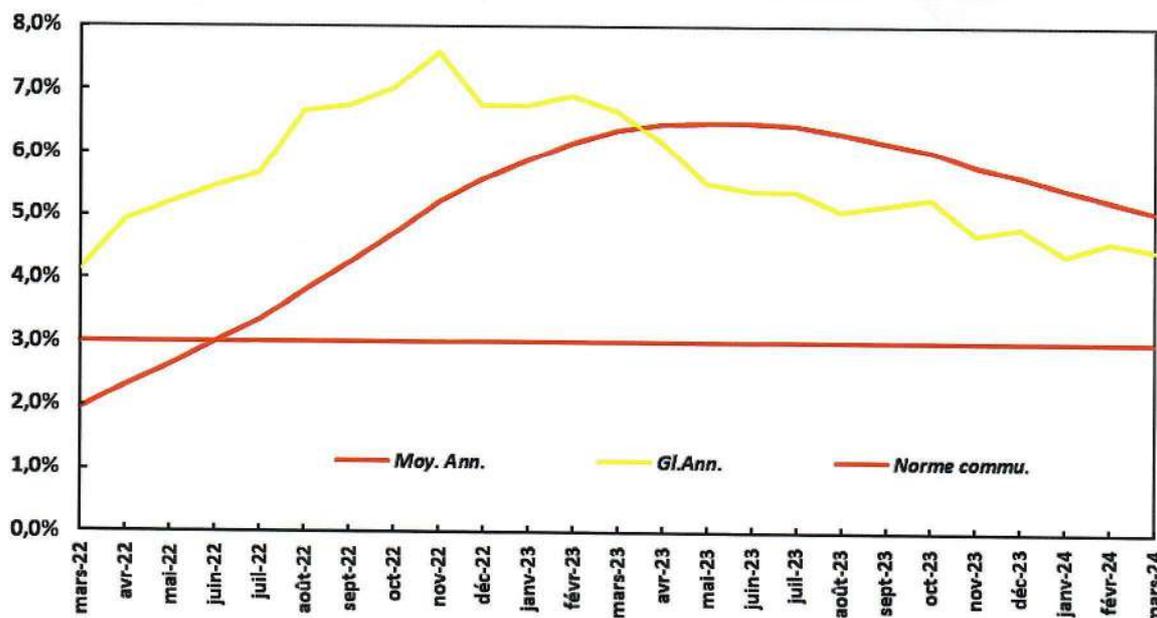
1. Evolution récente

1.1. Analyse de l'inflation globale

Après une accélération en février 2024, suite au relèvement des prix à la pompe, l'inflation dans la CEMAC a renoué avec une trajectoire baissière en mars 2024 ...

Au premier trimestre 2024, l'inflation dans la CEMAC, en moyenne annuelle, a poursuivi sa tendance baissière amorcée depuis le deuxième semestre 2023, même si elle demeure toujours au dessus de la norme communautaire de 3 %. Ainsi, le taux d'inflation est revenu à 5,1 %, après 5,6 % au quatrième trimestre 2023. En glissement annuel, l'inflation dans la CEMAC est ressortie à 4,5 % à fin mars 2024, contre 4,8 % à fin décembre 2023, après une accélération à 4,6 % en février 2024, suite à la hausse des prix à la pompe décidée en février 2024 par les Autorités au Cameroun et au Tchad.

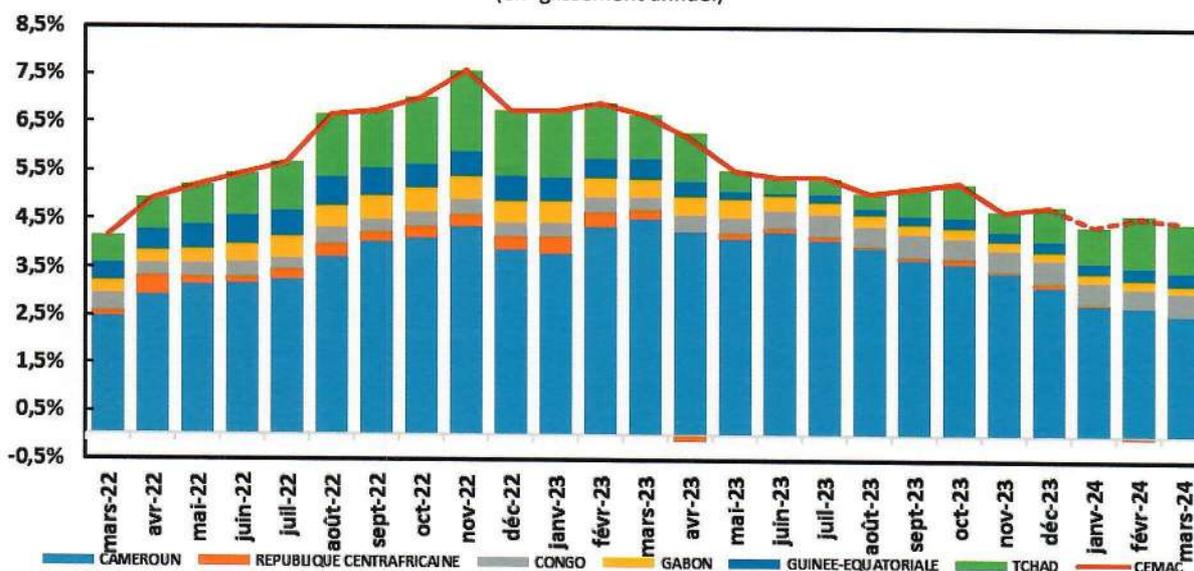
Graphique 1 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de mars 2022 à mars 2024



Sources : Administrations nationales et BEAC

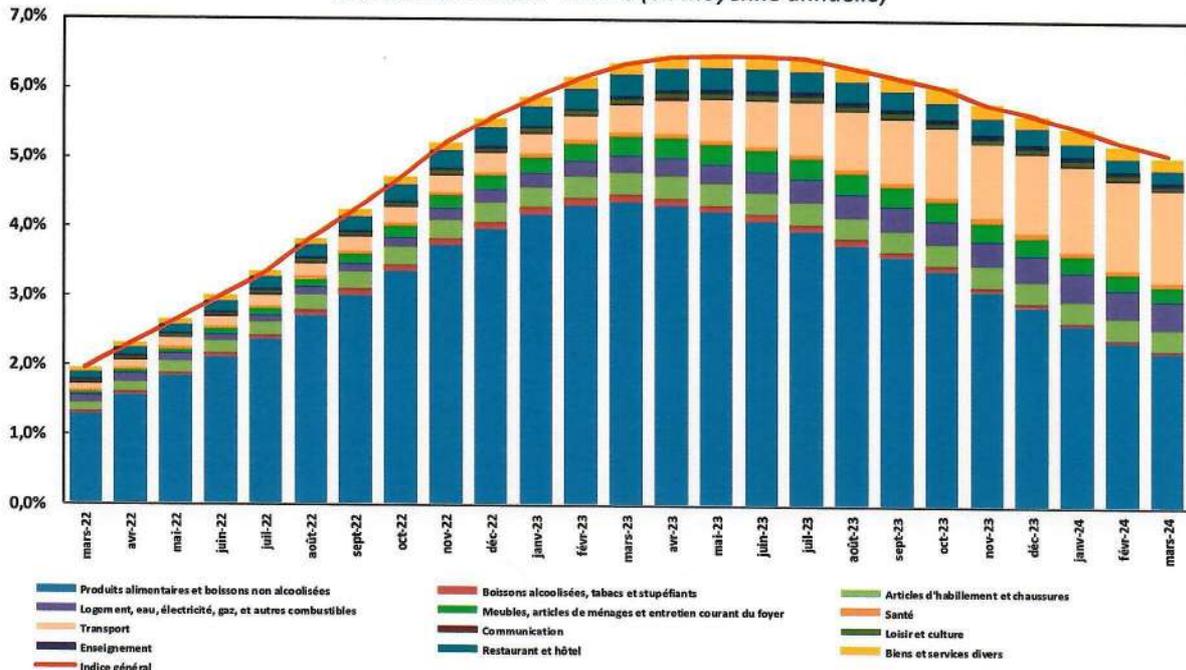
En termes de contributions relatives par pays, en glissement annuel, à fin mars 2024, le Cameroun avec un poids de 52 % de la consommation totale dans la zone et d'un niveau d'inflation élevé à 6,6 %, continue de porter la dynamique des prix de la Sous-région (contribution en recul à 57 points, après de 65,2 points en décembre 2023), suivi du Tchad (20,4 points, contre 14,9 points en décembre 2023), du Congo (9,1 points, contre 10,2 points en décembre 2023), de la Guinée Equatoriale (4,8 points, contre 4,2 points en décembre 2023), du Gabon (3,6 points, après 4,0 points à fin décembre 2023) et de la République Centrafricaine (0,0 point, après 1,6 point à fin décembre 2023).

Graphique 2 : Contributions absolues des pays membres de CEMAC à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (en -glissement annuel)



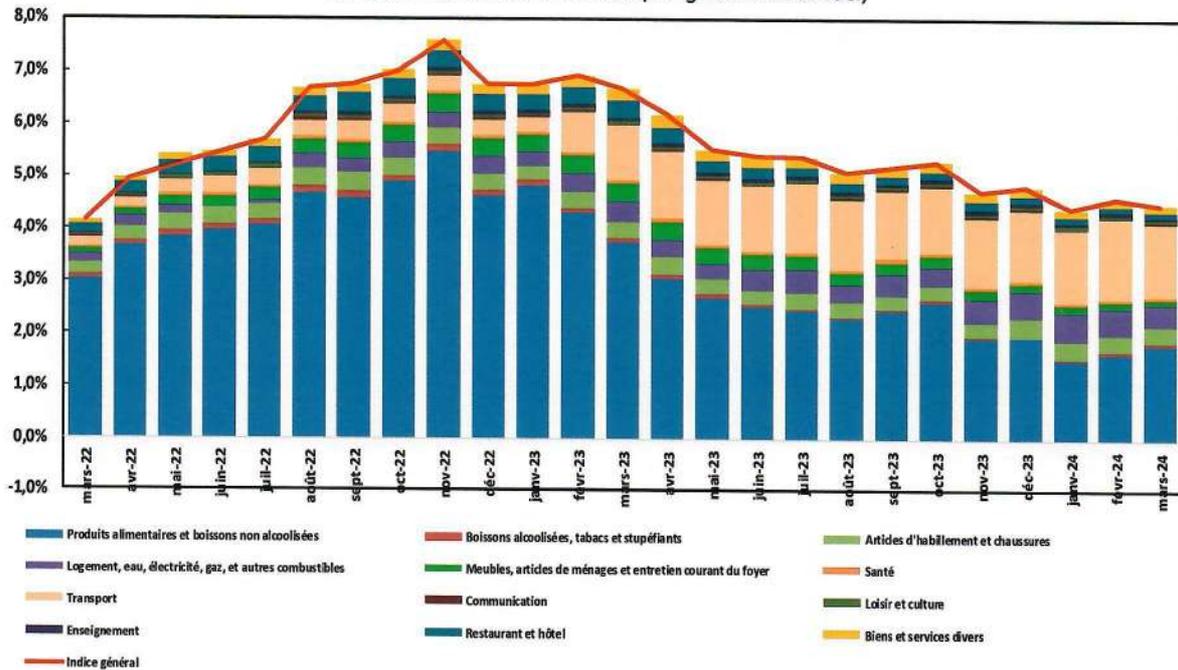
Par fonction de consommation, la dynamique des prix a été impactée à fin mars 2024 par une contribution de la composante « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 1,8 point (4,5 %), contre 3,7 points à la même période un an auparavant (11,7 %) et de la fonction « transport » de 1,4 point comme en décembre 2023 (14,3 %), contre 1,1 point (11,3 %) un an plutôt, en lien principalement avec la révision à la hausse des prix des carburants à la pompe au Congo (en août et octobre 2023), au Cameroun (février 2024) et au Tchad (février 2024). Ainsi, en moyenne annuelle, la composante alimentaire a entamé une évolution baissière depuis le mois de mars 2023, tandis que la composante transport a continué son accélération entamée en janvier 2023.

Graphique 3 : Contributions absolues des fonctions de consommation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Graphique 4 : Contributions absolues des fonctions de consommation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Bien que le niveau de l'inflation reste encore élevé au premier trimestre 2024, les mécanismes à l'origine de cette évolution, notamment externes, sont en net ralentissement, dont le fléchissement des prix des produits pétroliers liquides et gazeux à l'international, amorcé depuis le second semestre 2022, et l'orientation globalement

à la baisse de l'indice FAO des prix des produits alimentaires¹, dans le contexte de la Sous-région qui est importatrice nette des produits pétroliers et alimentaires. En outre, la poursuite de la dépréciation du naira enclenchée depuis mai 2023, qui a rendu moins chères les importations du Cameroun et du Tchad en provenance du Nigéria, explique également cette dynamique baissière de l'inflation dans la CEMAC.

En revanche, les facteurs internes, qui demeurent les principaux déterminants de l'inflation depuis 2023 dans la CEMAC, ont continué d'entretenir l'inflation, avec notamment les relèvements des prix des carburants à la pompe au Cameroun (février 2024), au Congo (août et octobre 2023) et au Tchad (février 2024), consécutivement à la réduction substantielle des subventions sur les prix des hydrocarbures prônée dans le cadre des programmes des Etats membres avec le FMI. Comme en 2023, mais dans des proportions moindres, ces hausses des prix à la pompe ont entraîné une augmentation des prix des services de transport, des coûts des intrants industriels, qui par conséquent se sont diffusées principalement aux fonctions alimentaires et boissons. De plus, la hausse de l'inflation alimentaire s'est accentuée suite aux perturbations climatiques et aux effets de l'insécurité, notamment dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun, et dans l'approvisionnement des marchés en produits vivriers dans la zone, face à une demande intérieure dynamique.

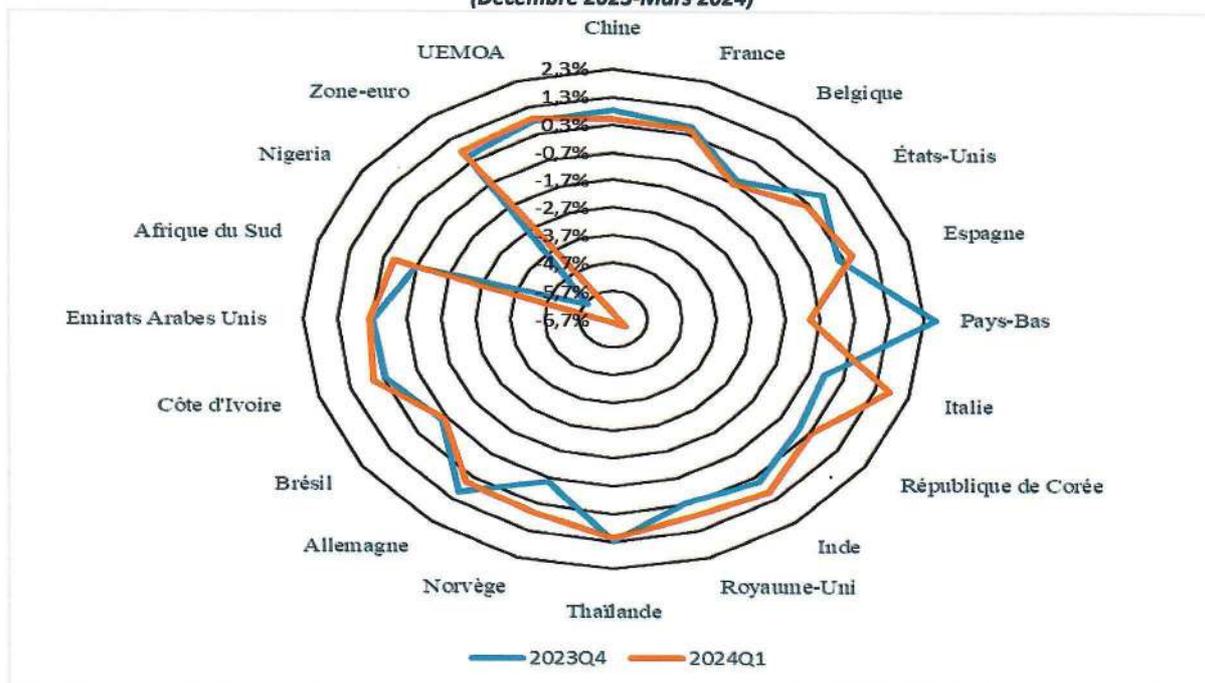
Par ailleurs, le resserrement de la politique monétaire de la BEAC, engagé depuis 2022 et les mesures d'accompagnement prises par les Etats en vue de préserver le pouvoir d'achat des ménages, ont aidé à contenir les pressions inflationnistes.

Sur la *position de l'inflation de la CEMAC par rapport aux pays partenaires* à fin mars 2024, il ressort un relatif accroissement des écarts. Comparée à ses principaux partenaires, à l'exception du Nigéria, la CEMAC a enregistré des différentiels d'inflation² globalement défavorables à fin mars 2024. Ainsi, en glissement annuel, le différentiel d'inflation a été défavorable vis-à-vis de l'UEMOA (2,8 points, contre 3,2 points en décembre 2023 et 1,0 point un an plutôt), des États-Unis (3,3 points, comme en décembre 2023, et 2,3 points un an auparavant), de la Chine (5,8 points, après 6,0 points en décembre 2023 et 5,9 points en mars 2023), de la Zone euro (3,3 points, contre 2,8 points en décembre 2023 et -0,2 point en mars 2023) et de la France (3,3 points, contre 1,6 point en décembre 2023 et 0,0 point en mars 2023), à l'opposé du Nigéria (-27,5 points, contre -23,2 points en décembre 2023, -14,5 points en mars 2023). La situation vis-à-vis du Nigéria a contribué, d'une part, à une ruée des agents économiques nigériens situés près des frontières avec le Cameroun et le Tchad sur le franc CFA pour se prémunir des effets de la dépréciation du Naira sur leur pouvoir d'achat, et d'autre part, à l'abaissement des tensions inflationnistes dans ces deux pays.

¹ L'indice FAO des prix des produits alimentaires a connu une hausse en mars 2024 et avril 2024, en raison de la hausse des prix de la viande et un rebond de ceux des huiles végétales et des céréales.

² Le différentiel d'inflation est dit défavorable lorsque l'inflation enregistrée dans la CEMAC est supérieure à celle du pays partenaire, ou en d'autres termes, lorsque l'écart d'inflation est positif.

**Graphique 5 : Évolution du différentiel d'inflation de la CEMAC avec ses partenaires
(Décembre 2023-Mars 2024)**



Source : BEAC

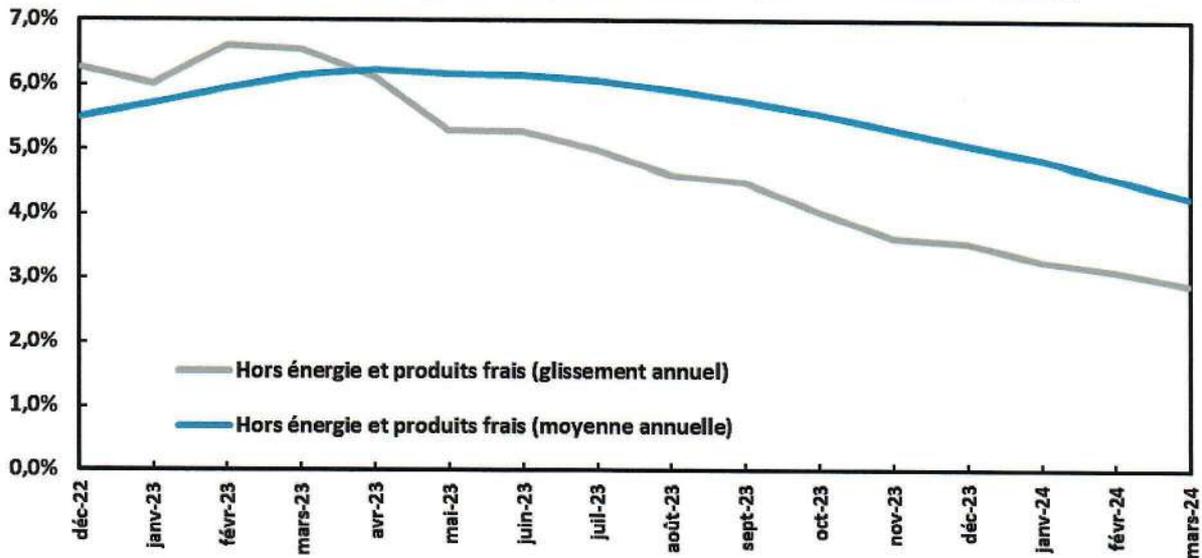
1.2. Analyse des nomenclatures secondaires

1.2.1. Dynamique de l'inflation sous-jacente

...l'inflation sous-jacente a accéléré au premier trimestre 2024 sa descente...

Au premier trimestre 2024, l'inflation sous-jacente en glissement annuel s'est contractée pour le quatorzième mois consécutif, revenant de 3,5 % en décembre 2023 à 2,9 % en mars 2024, contre 6,5 % un an plus tôt. En moyenne annuelle, elle a poursuivi sa décélération entamée en mai 2023, reculant de 5,1 % en décembre 2023 à 4,2 % en mars 2024, contre 6,1 % un an auparavant. Cette évolution est une indication que les effets de second tour de la crise russo-ukrainienne et ceux de la vague des révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe en 2023 commencent à s'estomper progressivement, avant de céder la place aux effets de la deuxième vague de hausses de 2024, qui semblent moins importants que ceux de février 2023.

Graphique 6 : Evolution de l'inflation sous-jacente de la CEMAC (de décembre 2022 à mars 2024)



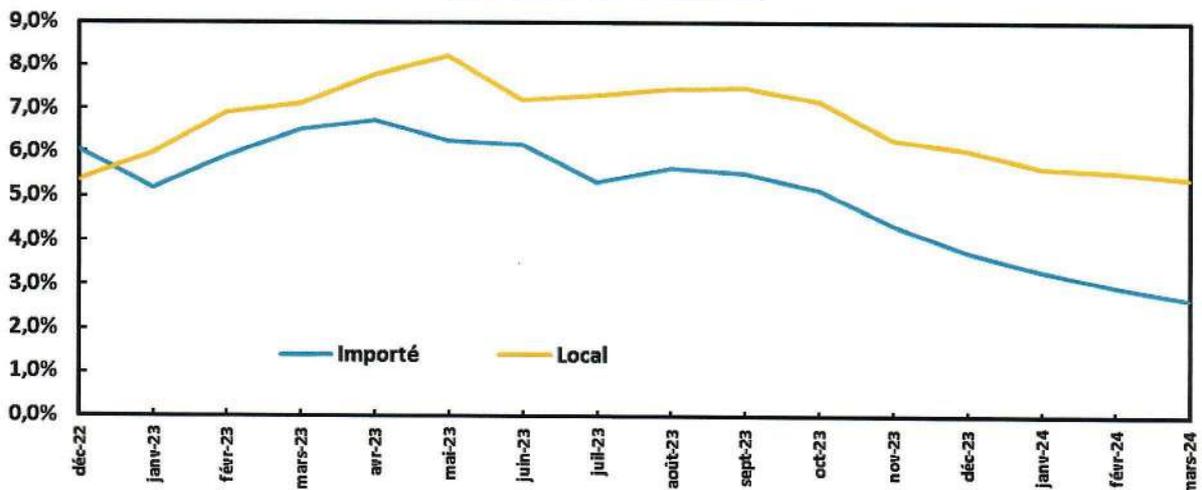
Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

1.2.2. Inflation importée et inflation d'origine locale

...l'inflation d'origine locale reste le moteur de l'inflation dans les pays de la CEMAC...

En ce qui concerne l'inflation en fonction de l'origine des biens et services, la composante locale, qui représente près de 73 % du panier de la ménagère, reste le moteur de l'inflation dans la CEMAC. En effet, les prix des produits locaux, qui se maintiennent à un niveau encore élevé, décélèrent moins vite que ceux des produits importés, dans le sillage de la baisse de l'inflation mondiale. En mars 2024, les prix des biens locaux se sont accrus de 5,3 % (après 6,0 % en décembre 2023), contre 6,9 % un an plus tôt, tandis que ceux des biens importés ont augmenté de 3,2 % en mars 2024 (après 3,8 % en décembre 2023), contre 5,9 % un an plus tôt.

Graphique 7 : Evolution comparée en glissement annuel de l'inflation locale et importée de la CEMAC (de décembre 2022 à mars 2024)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

1.3.2. Prix des produits du primaire, du secondaire et du tertiaire

... les prix des produits du secteur primaire continuent de porter l'inflation à la hausse dans la CEMAC, suivis de ceux des secteurs secondaire et tertiaire qui s'accélèrent...

Au terme du premier trimestre 2024, les prix des biens de tous les secteurs d'activité ont observé un rythme de croissance supérieur à 3 %. Les prix des produits du secteur primaire, constitués principalement des produits alimentaires, sont revenus de 11,2 % un an plus tôt (repli observé en glissement annuel, à 6,8 % contre 11,1 % un an plutôt) à 8,1 % en mars 2024, sous l'effet d'importantes perturbations davantage internes ayant affecté l'offre de produits alimentaires, et de la mauvaise qualité des infrastructures de transport dans les bassins de production. Sur la même période, les prix des produits du secteur secondaire, ont continué de pâtir des conséquences néfastes du renchérissement des intrants et de l'énergie qui se dissipent déjà progressivement, affichant un taux d'inflation en moyenne annuelle de 4,5 % en mars 2024, contre 5,4 % un an plutôt, et de 3,0 % en glissement annuel (contre 5,6 % un an plutôt). En revanche, la dynamique dans le secteur tertiaire a été caractérisée par une accélération des prix des services, avec un taux d'inflation en moyenne annuelle de 4,9 % en mars 2024, après 3,5 % un an plutôt. A l'opposé, en glissement annuel, le taux d'inflation du tertiaire a ralenti à 3,3 %, contre 5,6 % un an auparavant.

1.3.4. Inflation selon le degré de durabilité des biens

... les prix des produits non durables, avec un poids de 48,6 %, restent la principale contributrice à l'inflation...

En fonction de la durabilité des produits, l'inflation demeure principalement portée par la hausse des prix des biens non-durables, bien qu'en nette diminution, avec un taux de progression de 5,4 % en moyenne annuelle, contre 8,9 % un an plus tôt, et de 3,8 % contre 8,5 % à fin mars 2023 en glissement annuel. Les prix des biens durables³ et semi-durables ont connu des dynamiques haussières respectives de 4,3 % et 3,3 %, en moyenne annuelle, contre 4,9 % un an auparavant pour chacun.

³ La hausse des prix des biens durables fournit une indication sur une relative vigueur de l'investissement résidentiel des ménages pour l'essentiel au Cameroun, en République Centrafricaine et au Gabon.

Encadré : hausse des prix à la pompe et dynamique de l'inflation dans les zones UEMOA et CEMAC

Les pays de l'UEMOA et de la CEMAC ont connu une accélération de l'inflation depuis le début de quatrième trimestre 2021, en raison de la forte hausse enregistrée au niveau des coûts du fret maritime, suite à une reprise post-covid-2019, dans le sillage d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de l'économie mondiale. Cette situation s'est accentuée en 2022, avec le déclenchement en février de la crise russo-ukrainienne, dont les principales répercussions sont entre autres des perturbations sur les marchés des produits pétroliers à travers le monde. De ce fait, la plupart des Etats du monde entier, en particulier les importateurs nets des produits pétroliers, ont procédé à des révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe pour s'aligner aux prix du marché. Pour les Etats de la CEMAC⁴ et de l'UEMOA, le renchérissement des prix des produits raffinés a entraîné une hausse historique des dépenses publiques dédiées aux subventions des prix à la pompe, devenant de ce fait insoutenable. Par conséquent, dans l'UEMOA, dès 2022⁵, tous les Etats ont révisé à la hausse les prix à la pompe, alors que ceux de la CEMAC ont continué de protéger les ménages malgré leur caractère coûteux pour les budgets publics⁶, avant de procéder finalement au relèvement en dès janvier 2023. Dans ce contexte, les Banques centrales (BEAC et BCEAO) ont décidé d'un resserrement de leurs politiques monétaires à travers les relèvements des taux directeurs⁷, dans le but de contenir cette hausse historique de l'inflation et d'ancrer les anticipations des agents économiques vers une baisse des pressions. Malgré l'amorce de la décélération des tensions inflationnistes qui a débuté au terme de l'année 2022 en Zone UEMOA et dès juillet 2023 en Zone CEMAC, et du retour au niveau du seuil communautaire dès 2024 en Zone UEMOA⁸, et 2025 en Zone CEMAC, il apparaît encore une persistance des risques haussiers. Sur la base des données disponibles sur les IHPC de l'UEMOA et de la CEMAC et des prix des carburants à la pompe dans les pays, cet encadré va traiter la manière dont les Etats ont révisé à la hausse les prix des carburants à la pompe et la réaction des Banques Centrales pour juguler la hausse qui s'en est suivie dans l'UEMOA et de la CEMAC, autour de trois points : i) la dynamique récente des prix à la pompe dans les deux zones, ii) la dynamique de l'inflation dans les deux Zones, iii) les réactions des politiques monétaires, avant de tirer quelques enseignements pour la CEMAC (iv).

⁴ Bien que la CEMAC produise le pétrole brut, elle importe l'essentiel de sa consommation en produits pétroliers à cause de l'inadaptabilité des outils de raffinage de pétrole brut dans les pays membres, ainsi que les faibles capacités de ces raffineries.

⁵ Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau ont décidé d'augmenter les prix à la pompe dès février 2022, le Togo et le Mali en mars 2022 quand le Bénin enregistrerait sa deuxième hausse.

⁶ La RCA a ouvert le bal en janvier 2023, suivie du Cameroun, du Congo (février 2022, Juin 2023, juillet 2023, août 2023 et octobre 2023), et du Tchad (avril 2023).

⁷ Pour la BEAC, trois hausses intervenues en mars 2022, en septembre 2022 et en mars 2023, tandis que pour la BCEAO, dès juin 2022, trois hausses successives ont été effectuées, et deux en 2023.

⁸ Dans l'UEMOA, le seuil communautaire est autour de 2 % dans une bande de 1 à 3% sur une période de 3 ans.

i) La situation récente des prix des carburants à la pompe dans la CEMAC et l'UEMOA

Tableau : Prix à la pompe du super et du gazoil dans les pays de la CEMAC (FCFA/Litre)

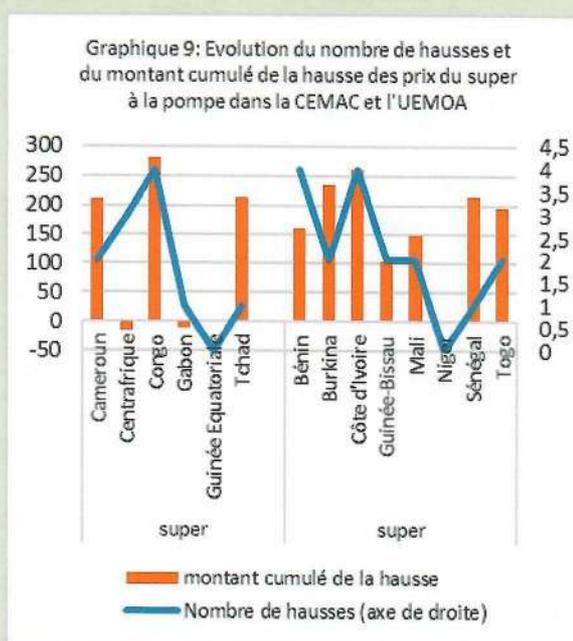
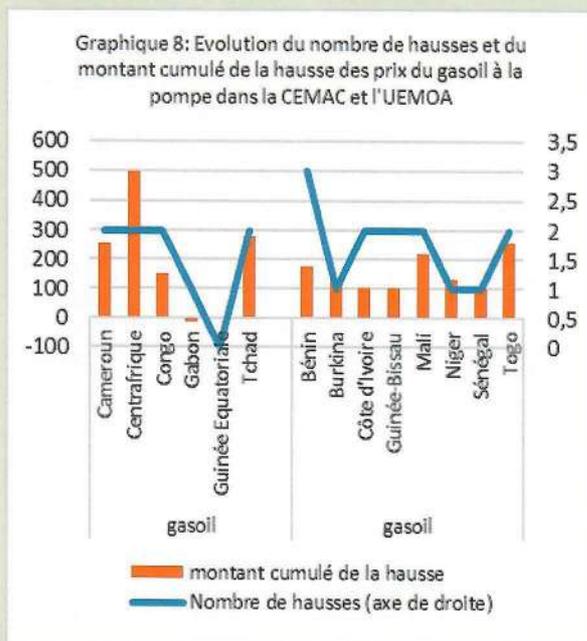
		super					gazoil						
		Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
2022	janvier	630	865	595	605	495	518	575	855	475	585	470	548
	février	630	865	595	605	495	518	575	855	475	585	470	548
	mars	630	865	595	605	495	518	575	855	475	585	470	548
2023	janvier	630	1300	595	605	495	518	720	1450	475	585	470	548
	février	730	1300	625	605	495	518	720	1450	475	585	470	548
	mars	730	1300	625	605	495	518	720	1450	475	585	470	548
	avril	730	1300	625	605	495	518	720	1450	475	585	470	700
	mai	730	1300	625	605	495	518	720	1450	475	585	470	700
	juin	730	1300	625	605	495	518	720	1450	475	585	470	700
	juillet	730	1100	775	605	495	518	720	1350	475	585	470	700
2024	août	730	1100	815	605	495	518	720	1350	500	585	470	700
	septembre	730	1100	815	605	495	518	730	1350	500	585	470	700
	octobre	730	1100	875	605	495	518	720	1350	625	585	470	700
2024	janvier	730	850	875	595	495	518	828	1350	625	575	470	828
	février	840	850	875	595	495	730	828	1350	625	575	470	828
	mars	840	850	875	595	495	730	828	1350	625	575	470	828

Source : BEAC

Tableau : Prix à la pompe du super et du gazoil dans les pays de l'UEMOA (FCFA/Litre)

		super								gazoil							
		Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
2022	janvier	520	615	615	658	663	540	775	505	525	545	615	667	593	538	655	520
	février	545	615	635	700	663	540	775	505	550	545	615	665	593	538	655	520
	mars	600	615	635	700	762	540	775	595	600	545	615	665	760	538	655	605
2023	janvier	650	750	775	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	février	650	850	815	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	mars	650	850	815	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	avril	650	850	815	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	mai	650	850	815	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	juin	650	850	815	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	juillet	650	850	815	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
2024	août	680	850	815	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	janvier	680	850	875	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
	février	680	850	875	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775
2024	mars	680	850	875	760	811	540	990	700	700	675	655	766	809	668	755	775

Source : BCEAO



*Le montant de -15FCFA en RCA est le net suite à une hausse de 435 FCFA (janvier 2023) et une baisse 450 FCFA (juillet 2023).

Source : BCEAO

Source : BEAC

Les tableaux et graphiques ci-dessus indiquent que face à la forte remontée des prix des produits pétroliers, les pays de l'UEMOA ont été les premiers à procéder à une révision à la hausse les prix des carburants à la pompe, et de la stopper par rapport à ceux de la CEMAC qui s'y sont pris un an plus tard. Il en ressort que, depuis 2022 :

- Le Gabon seul a révisé le prix à la pompe à la baisse pour le gazoil (-10 FCFA) et le super

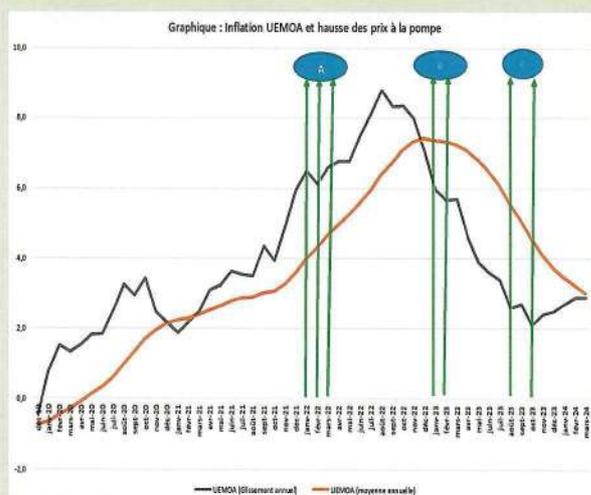
(-10 FCFA);

- le Congo a connu la plus forte hausse des prix pour le super (+280 FCFA), suivi de la Côte d'Ivoire (+260 FCFA), du Burkina Faso (+235 FCFA), du Sénégal (+215 FCFA), Tchad (+212 FCFA) et du Cameroun (+210 FCFA) ;
- la RCA a enregistré la plus forte hausse des prix pour le gasoil (+495 FCFA), suivi du Tchad (+280 FCFA), du Togo (+255 FCFA), du Cameroun (+253 FCFA) et du Mali (+216 FCFA).

ii) La dynamique de l'inflation dans les deux Zones

Le choc de la crise russo-ukrainienne survient lors d'une phase d'accélération de l'inflation dans l'UEMOA (voir graphique ci-dessous). Il va ainsi accentuer les pressions inflationnistes jusqu'au pic en août 2022 (8,8 %) en glissement annuel et décembre 2022 (7,4 %) en moyenne annuelle. La décélération enclenchée dès lors s'est accrue et le taux d'inflation a franchi le seuil de 3 % (aussi bien en glissement annuel qu'en moyenne annuelle) de l'intervalle cible situé entre 1 % et 3 % dès fin mars 2024. Cette évolution baissière résulte de la hausse de la production céréalière de la campagne agricole 2022/2023 de l'Union et du repli des cours mondiaux du pétrole brut, des denrées alimentaires et de la dépréciation de l'euro face au dollar (BCEAO, 2024).

Dans la CEMAC, ce choc est arrivé lors de la transition, au terme d'une phase de décélération post-covid 19 de l'inflation et d'entrée dans un cycle d'accélération de l'inflation. Il va être le principal facteur de la montée des pressions inflationnistes prenant le relais de la hausse des coûts du fret après une année 2021 qui s'est achevée avec une inflation de 1,6 % en moyenne annuelle, jusqu'au pic de novembre 2022 en glissement annuel (quatre mois après l'UEMOA) et de juillet 2023 en moyenne annuelle (sept mois après l'UEMOA). A fin mars 2024, le frechissement de l'inflation dans la CEMAC n'a abouti qu'à un taux d'inflation en glissement annuel de 4,5 % et de 5,1 % en moyenne annuelle encore largement au dessus de la norme communautaire de 3 %.

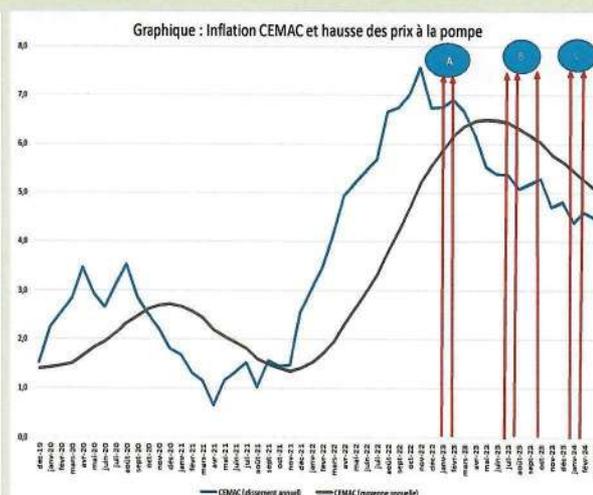


Source : BCEAO

Légende :

UEMOA : A : mois de hausse en 2022, B : mois de hausse en 2023, C : seconde vague de mois de hausse en 2023

CEMAC : A : mois de hausse en 2023, B : seconde vague de mois hausse en 2023, C : mois de hausse en 2024 ;



Source : BEAC

iii) *Les réactions des politiques monétaires*

Du côté des banques centrales, c'est la BEAC dès mars 2022, qui a commencé par relèver son taux directeur, la BCEAO quant à elle n'ayant commencé qu'à partir de juin 2022. Toutefois, en 2022, on note une accélération du rythme de hausse à la BCEAO, qui a finalement décidé de trois (03) baisses consécutives dès juin 2022, contre deux (02) pour la BEAC dont la première en mars 2022, et l'autre en septembre 2022. Pour l'année 2023, la BEAC a procédé en mars 2023 à un (01) relèvement de ses taux directeurs, contre trois (03) pour la BCEAO lors des sessions du mars 2023, septembre 2023 et décembre 2023. ***Au total, les relèvements des taux directeurs ont accru le taux directeur de la BCEAO de 150 points de base (soit six impulsions de respectivement 25 points de base) pour le hisser à 3,5 %, et celui de la BEAC de 150 points de base (soit trois hausses de 50 points de base) pour s'afficher à 5,0 %.***

iv) *Quelques enseignements pour la CEMAC*

En définitive, l'analyse comparative des dynamiques de l'inflation de l'UEMOA et de la CEMAC depuis le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne, fait ressortir une situation contrastée par Zone. En effet, le rythme et les niveaux de hausse des prix à la pompe différenciés décidés dans le temps par les Etats de l'UEMOA et de la CEMAC ainsi que les impulsions monétaires des banques centrales, peuvent justifier la dynamique actuelle des prix dans ces zones. Le rythme de baisse des prix des Etats de la CEMAC est plus faible qu'en Zone UEMOA, en raison des effets haussiers des prix à la pompe plus recents qui ont été toutefois atténués par les effets de la baisse des prix mondiaux des produits alimentaires et du pétrole brut. Il en découle clairement que là où on s'y est pris rapidement, notamment en Zone UEMOA, la situation s'est normalisée plus rapidement, quatre mois en glissement annuel, et sept mois en moyenne annuelle.

L'enseignement majeur qui découle de cette analyse est que ***le timing de mise en œuvre des mesures***, par les Etats d'augmenter les prix à la pompe et celles prises par les banques centrales (BCEAO et BEAC) pour juguler les tensions inflationnistes a été déterminant dans la dynamique baissière de l'inflation. Plus spécifiquement, il ressort que :

- ***Pour les Etats, la différence de timing pour réagir au choc symétrique relatif à la hausse des prix des cours des produits raffinés explique l'écart entre la dynamique descendante de l'inflation dans les deux Zones:*** Les pays de l'UEMOA ont décidé de relever les prix dès l'année 2022, jusqu'en 2023, tandis que ceux de la CEMAC l'ont retardé d'un an pour le faire finalement en 2023 et 2024. En conséquence, les prix sont revenus sous la norme dès mars 2024 en UEMOA alors qu'ils sont encore largement au dessus de la norme communautaire mais devraient revenir dès 2025 sous la norme communautaire. Les mesures d'ajustement doivent être prises à temps pour éviter de traîner plus longtemps avec ses effets ;
- Le moment et le rythme par lesquels une Banque centrale décide de ses impulsions monétaires peut déterminer la durée dans un cycle descendant ou ascendant de l'inflation.
/-

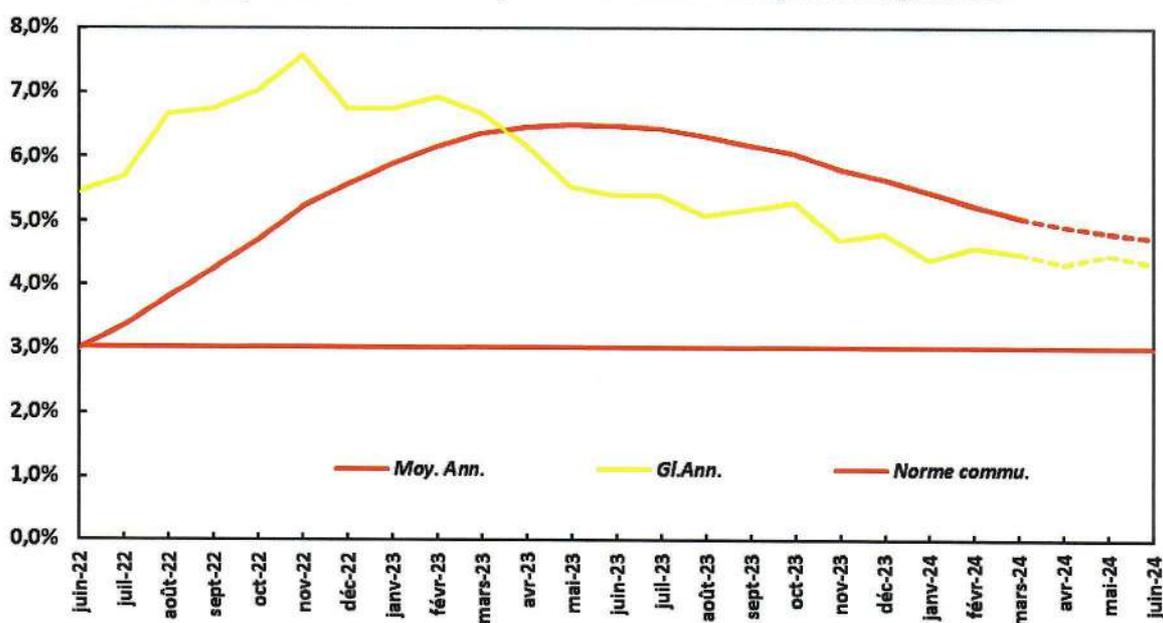
2. Perspectives

2.1. Perspectives à court terme

...le fléchissement des prix dans la CEMAC se poursuivrait au deuxième trimestre 2024, en dépit de l'accélération observée en glissement annuel suite aux révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe en février 2024...

Les prévisions à fin juin 2024⁹ tablent globalement sur la poursuite de l'atténuation des pressions sur les prix. Malgré ce fléchissement observé depuis le second semestre 2023, le taux d'inflation resterait encore élevé dans la CEMAC, au-dessus du seuil communautaire. Ainsi, en moyenne annuelle, le taux d'inflation reviendrait de 5,1 % en mars 2024 à 4,7 % en juin 2024. En revanche, en glissement annuel, un tassement s'observerait avec un taux d'inflation qui reviendrait à 4,3 % en juin 2024 (contre 4,5 % en mars 2024), après 4,8 % en décembre 2023. Cette faible décélération est à mettre en lien principalement avec les récentes révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe en février 2024 au Cameroun et au Tchad, qui n'ont pas suffi à inverser la dynamique baissière du rythme de progression de l'inflation constatée depuis le second semestre 2023.

Graphique 10 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de juin 2022 à juin 2024

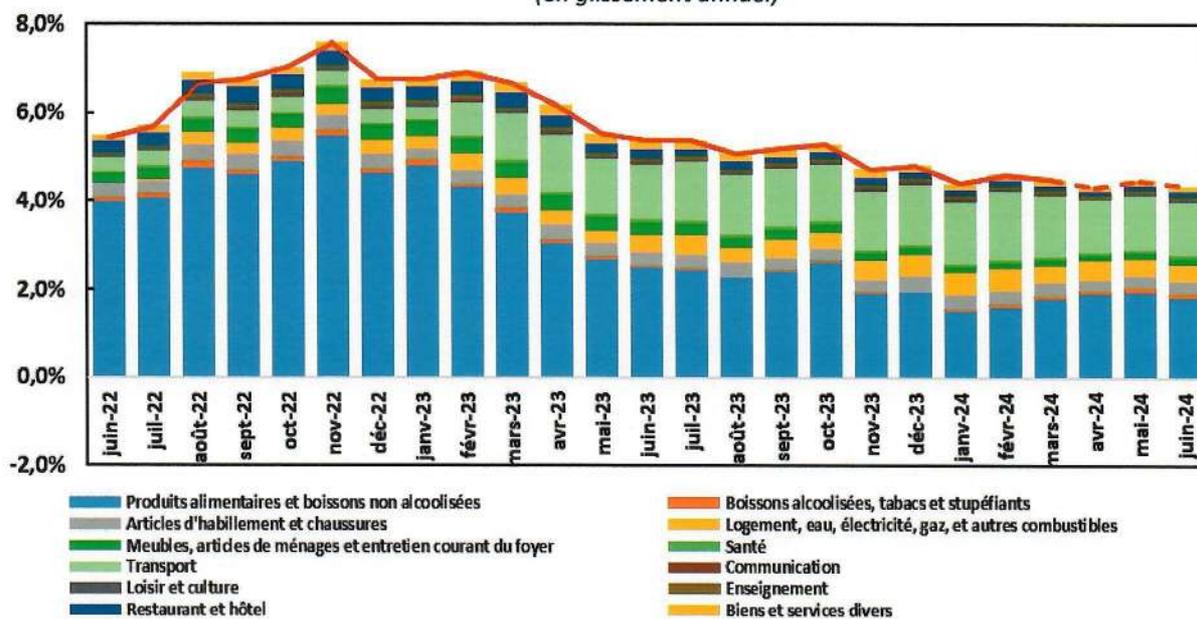


Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique projetée à court terme serait impactée à fin juin 2024 principalement par une contribution de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 1,8 point, contre 2,5 points un an auparavant, tandis que la fonction transport (contenant le poste lié aux prix des carburants) reviendrait à 1,2 point après 1,4 point en mars 2024 et 1,3 point un an plus tôt.

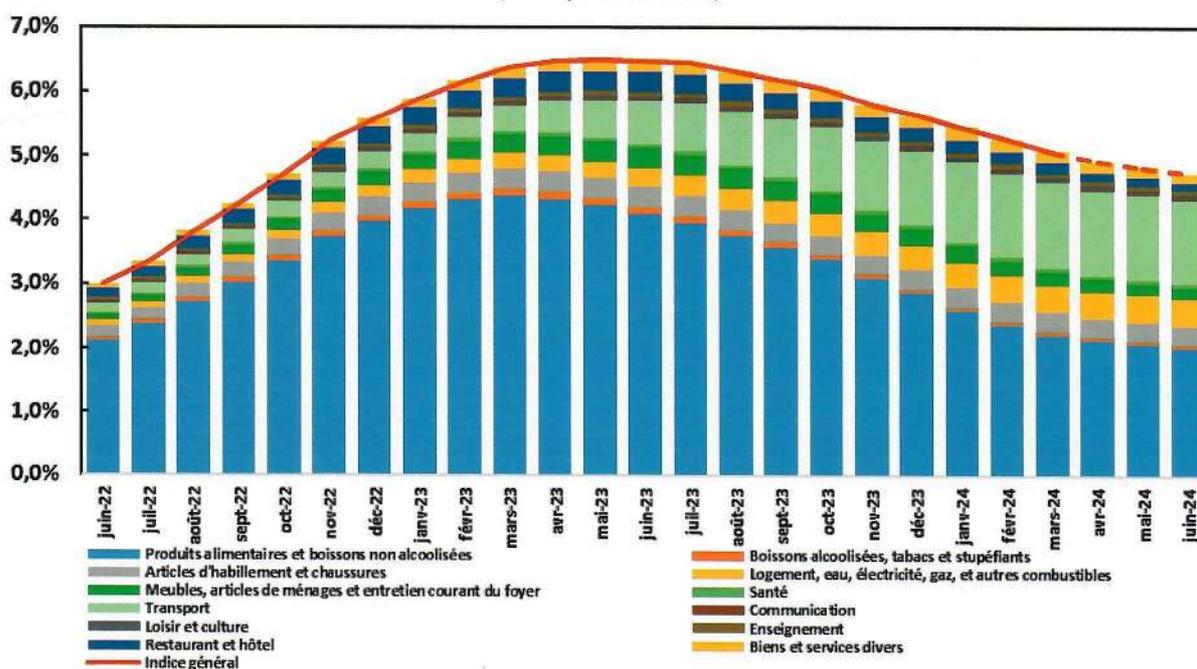
⁹ Les services réalisent l'exercice de prévision par les approches *Short-Term Inflation Forecast (STIF)* à partir des dernières réalisations fournies par les INS.

Graphique 12 : Contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

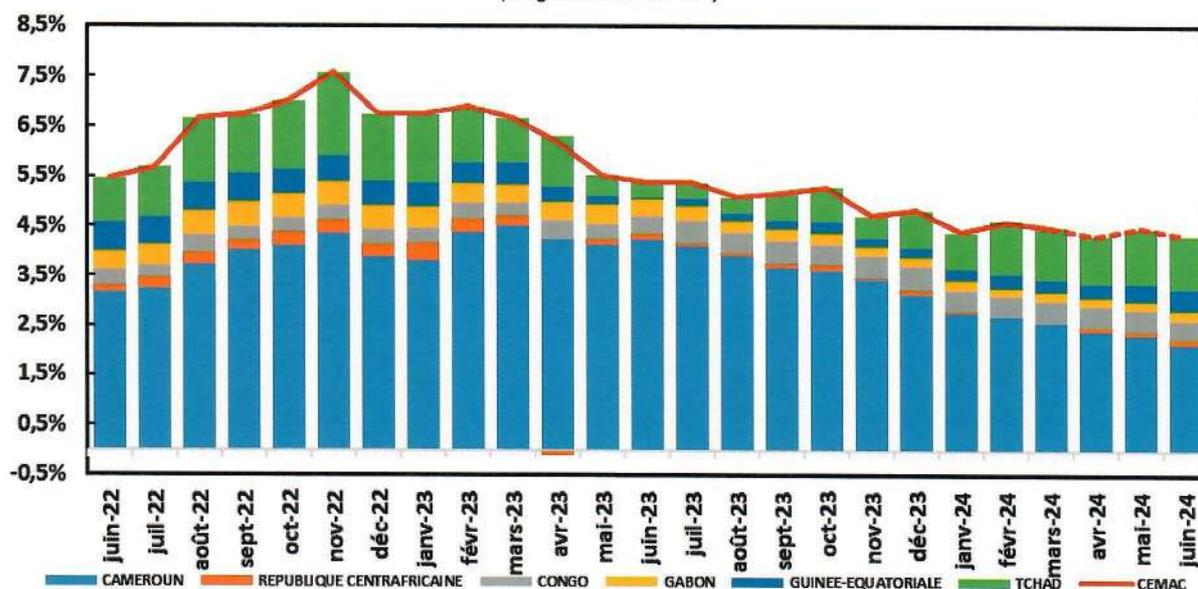
Graphique 13 : Contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

En termes de contributions relatives par pays, en glissement annuel à fin juin 2024, le Cameroun continuerait de porter la dynamique des prix de la Sous-région avec une contribution en baisse toutefois à 49,3 points (plutôt que 60,7 points en mars 2024), suivi du Tchad qui verrait sa contribution remonter fortement (22,8 points), de la Guinée Equatoriale (8,8 points), du Congo (8,3 points), du Gabon (4,5 points) et de la République Centrafricaine (1,7 point).

Graphique 14 : Contributions absolues par pays à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

Les prévisions de l'inflation sous-jacente à court terme suggèrent la poursuite du desserrement progressif des pressions sur les prix, confirmant l'effectivité de la phase descendante observée depuis un an, malgré la hausse des prix à la pompe de février 2024, octobre 2023 et juillet 2023. En effet, le taux d'inflation sous-jacente reviendrait à 3,6 % en moyenne annuelle à fin juin 2024, contre 4,2 % en mars 2024 et 6,1 % un an plus tôt. De même, il se replierait en glissement annuel à 3,2 % en juin 2024 (2,9 % en mars 2023), après 5,3 % en juin 2023 et 3,5 % en décembre 2023. La tendance descendante de l'inflation indiquerait que les effets de second tour de la crise russo-ukrainienne et ceux de la vague des révisions à la hausse des prix des carburants à la pompe en 2023 continueraient de s'estomper progressivement, et ne serait pas inverser par ceux de la deuxième vague de hausses de 2024.

Au niveau des autres nomenclatures secondaires, les prévisions à court terme indiquent que l'inflation d'origine locale poursuivrait sa décélération entamée en juillet 2023 (5,0 % en moyenne annuelle à fin juin 2024, après 5,3 % en décembre 2023, contre 7,1 % un an plus tôt), malgré le renchérissement des prix des carburants en 2023 et en février 2024 dans les pays de la CEMAC. Dans la même veine, l'inflation importée poursuivrait son repli, en moyenne annuelle, revenant de 3,2 % en mars 2024 (3,1 % en glissement annuel) à 3,0 % en juin 2024 (3,9 %, en glissement annuel), après 5,5 % un an plutôt (3,8 % en glissement annuel).

Par secteur d'activité, les prix des biens du secteur primaire se replieraient, en moyenne annuelle, revenant à 7,1 % à fin juin 2024, contre 8,1 % plus tôt et 11,4 % un an auparavant. De même, les prix des services devraient continuer de croître à 4,8 % au terme du mois de juin 2024 en moyenne annuelle, contre 3,4 % un an auparavant et 5,1 % à fin mars 2024. Cependant, la hausse des prix des produits dans le secteur secondaire se tasseraient autour de 4,5 % à fin juin 2024, comme trois mois plus tôt, et 5,3 % un an plus tôt. Enfin, suivant le degré de durabilité des biens, les prix des biens

non-durables enregistreraient la plus importante hausse au deuxième trimestre 2024, avec un taux d'inflation en moyenne annuelle à 4,8 %, contre 5,4 % en mars 2024, suivi des biens durables (3,9 % contre 4,3 % trois mois plutôt) et des biens semi-durables (3,3 % comme il y a trois mois).

Sur l'ensemble de l'année 2024, dans un contexte marqué par de nouvelles hausses des prix des carburants au Cameroun et au Tchad et les effets du dérèglement climatique, l'inflation devrait toutefois revenir à 3,9 % en moyenne annuelle à fin 2024, contre 5,6 % en 2023, sous l'effet de la politique monétaire restrictive et du repli des prix des produits alimentaires importés.

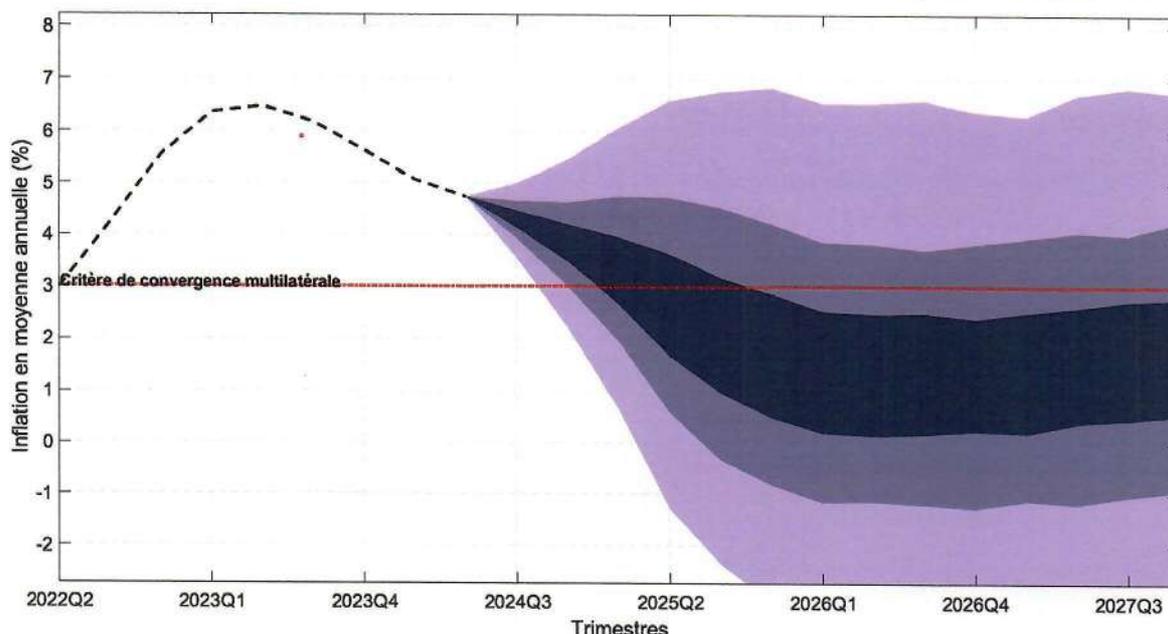
2.2 Perspectives d'inflation à moyen terme

... Malgré les hausses récentes des prix des carburants à la pompe en février 2024, l'inflation demeurerait sur sa trajectoire descendante, pour revenir sous la norme communautaire dès l'année 2025...

L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience étonnante durant la période de désinflation mondiale de 2022-23. Contrairement aux craintes d'une stagflation et d'une récession mondiale, l'activité économique s'est accélérée de façon régulière, parallèlement au recul de l'inflation partout dans le monde après le pic de 2022. Toutefois, le rythme de l'expansion économique est lent au regard des tendances historiques, en raison de facteurs à court terme comme les coûts encore élevés de l'emprunt et le retrait de l'appui budgétaire, combinés à des effets à plus long terme liés à la COVID-19 et la guerre entre l'Ukraine et la Russie, une faible croissance de la productivité et une fragmentation géoéconomique plus marquée. Dans ce contexte, l'inflation globale au niveau mondial, légèrement revue à la hausse par le FMI, devrait passer d'une moyenne annuelle de 6,8 % en 2023 à 5,9 % en 2024, puis à 4,5 % en 2025 (après 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025 initialement projeté).

Dans la CEMAC, par rapport à mars 2024, les perspectives ont été revues légèrement à la baisse, l'inflation devrait toujours se maintenir au-dessus de 3,0 %, jusqu'en 2025 (au lieu de 2026 conformément aux dernières prévisions). Plus précisément, l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC, après avoir amorcé un recul au troisième trimestre 2023 qui se poursuivrait au deuxième trimestre 2024, reviendrait sous la norme communautaire de 3 % au courant de l'année 2025 (3,0 %) et y demeurerait en 2026 (2,2 %) et en 2027 (1,9 %), après 3,9 % en 2024.

Graphique 15 : Prédiction de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC à l'horizon du quatrième trimestre 2027



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales.

Note : Les bandes représentent respectivement les intervalles de prévision de 30 %, 60 % et 90 % (de la plus foncée à la plus claire).

Les tensions inflationnistes dans la Sous-région pourraient être entretenues par :

- la poursuite des relèvements des prix des carburants à la pompe à la suite de ceux effectués au Cameroun et au Tchad en début d'année 2024 et la diffusion de leurs effets dans certains pays de la Zone;
- l'accélération de la hausse des prix des produits alimentaires et manufacturés importés par les pays de la CEMAC, en rapport avec les tensions géopolitiques mondiales et la fragmentation géoéconomique;
- la recrudescence des catastrophes climatiques qui impacteraient négativement le rendement de la production vivrière locale ;
- les perturbations des circuits d'approvisionnement, du fait de la persistance des risques sécuritaires au Cameroun et au Tchad ;
- un assouplissement de la politique monétaire plus rapide que prévu par les banques centrales des pays avancés (Fed, BCE, BOE, etc.).

Malgré les risques haussiers susmentionnés, plusieurs facteurs militeraient pour une trajectoire favorable de l'inflation dans la CEMAC à moyen terme dont :

- les effets moins importants que prévus à fin mars 2024 des récentes hausses des prix au Cameroun et au Tchad, en raison des répercussions de la dévaluation du Naira et des prévisions météorologiques favorables pour la campagne agricole 2024/2025 ;
- les effets du démantèlement des barrières routières non conformes sur l'étendue du territoire Centrafricain, l'amélioration de la sécurité et le départ de certains humanitaires.

ANNEXES¹⁰

Moyn. Ann. **Inflation moyenne annuelle**

POSTES DE CONSOMMATION		mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées		11,2%	11,0%	10,7%	10,3%	9,9%	9,3%	8,8%	8,3%	7,5%	7,0%	6,3%	5,7%	5,3%	5,1%	5,0%	4,9%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants		3,6%	3,5%	3,5%	3,3%	3,0%	2,7%	2,4%	2,2%	1,8%	1,5%	1,3%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,4%
Articles d'habillement et chaussures		4,2%	4,3%	4,3%	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%	4,0%	3,9%	3,9%	4,0%	4,0%	4,0%	3,9%	3,9%	3,9%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles		2,0%	2,1%	2,2%	2,4%	2,7%	2,7%	2,8%	2,8%	2,9%	3,0%	3,1%	3,2%	3,2%	3,3%	3,4%	3,5%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer		6,3%	6,7%	6,9%	6,9%	6,9%	6,8%	6,6%	6,4%	6,1%	5,7%	5,3%	4,9%	4,5%	4,0%	3,7%	3,4%
Santé		1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%
Transport		4,6%	5,6%	6,5%	7,3%	8,2%	9,1%	9,9%	10,7%	11,5%	12,4%	13,4%	14,0%	14,2%	14,1%	14,0%	13,9%
Communication		0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Loisir et culture		2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	2,0%
Enseignement		2,2%	2,4%	2,5%	2,6%	2,8%	2,8%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%	2,5%	2,5%
Restaurant et hôtel		6,0%	6,1%	6,0%	5,8%	5,6%	5,4%	5,0%	4,7%	4,4%	4,1%	3,8%	3,5%	3,1%	2,8%	2,7%	2,6%
Biens et services divers		4,2%	4,5%	4,8%	5,0%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	5,0%	4,9%	4,8%	4,6%	4,5%	4,2%	4,0%	3,8%
Indice général		6,4%	6,5%	6,5%	6,5%	6,4%	6,3%	6,2%	6,0%	5,8%	5,6%	5,4%	5,2%	5,1%	4,9%	4,8%	4,7%
Nomenclatures secondaires																	
Inflation sous-jacente	Energie	2,1%	2,4%	2,8%	3,4%	3,7%	3,8%	4,4%	4,8%	5,0%	5,4%	5,5%	5,9%	6,5%	6,9%	7,2%	7,5%
	Produits frais	8,3%	8,4%	8,7%	9,0%	9,2%	9,3%	9,4%	9,4%	9,5%	9,4%	9,4%	9,3%	9,1%	8,9%	8,5%	8,1%
	Hors énergie et produits frais (moyenne annuelle)	6,1%	6,2%	6,2%	6,1%	6,1%	5,9%	5,8%	5,6%	5,3%	5,1%	4,8%	4,6%	4,2%	4,0%	3,8%	3,6%
Origine	Importé	5,9%	5,9%	5,7%	5,5%	5,4%	5,1%	4,8%	4,4%	4,1%	3,8%	3,6%	3,4%	3,2%	3,0%	3,0%	3,0%
	Local	6,9%	7,0%	7,0%	7,1%	7,0%	6,9%	6,8%	6,5%	6,2%	6,0%	5,8%	5,6%	5,3%	5,1%	5,0%	5,0%
Durabilité	Durable	4,9%	5,0%	5,0%	4,9%	5,0%	4,9%	4,8%	4,7%	4,6%	4,5%	4,5%	4,4%	4,3%	4,2%	4,0%	3,9%
	Non-durable	8,9%	8,9%	8,8%	8,8%	8,6%	8,3%	7,9%	7,5%	7,1%	6,7%	6,2%	5,8%	5,4%	5,1%	4,9%	4,8%
	Semi-durable	4,9%	4,8%	4,6%	4,4%	4,5%	4,4%	4,5%	4,4%	4,0%	3,8%	3,6%	3,4%	3,3%	3,3%	3,3%	3,3%
	Services	3,5%	3,7%	3,9%	4,1%	4,3%	4,5%	4,6%	4,8%	4,9%	5,0%	5,2%	5,2%	5,1%	4,9%	4,8%	4,8%
Secteur	Primaire	11,2%	11,3%	11,3%	11,4%	11,2%	10,9%	10,5%	10,0%	9,7%	9,5%	8,9%	8,5%	8,1%	7,8%	7,5%	7,1%
	Secondaire	5,4%	5,4%	5,3%	5,3%	5,4%	5,5%	5,5%	5,7%	5,5%	5,4%	5,0%	4,7%	4,4%	4,4%	4,4%	4,5%
	Tertiaire	3,5%	3,7%	3,9%	4,1%	4,3%	4,5%	4,6%	4,8%	4,9%	5,0%	5,2%	5,2%	5,0%	4,9%	4,8%	4,7%
Autres	Hors Alimentation	3,5%	3,8%	3,9%	4,1%	4,3%	4,4%	4,4%	4,5%	4,6%	4,7%	4,8%	4,8%	4,8%	4,7%	4,7%	4,7%

Gl. Ann. **Inflation en glissement annuel**

POSTES DE CONSOMMATION		mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées		9,3%	7,4%	6,4%	5,9%	5,8%	5,3%	5,8%	6,2%	4,4%	4,6%	3,7%	4,0%	4,5%	5,0%	4,9%	4,6%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants		2,5%	2,3%	2,3%	1,3%	0,7%	0,6%	0,8%	1,2%	0,0%	0,3%	0,6%	1,5%	2,4%	2,5%	2,7%	3,3%
Articles d'habillement et chaussures		4,3%	4,4%	3,9%	3,5%	4,0%	3,9%	3,5%	3,5%	3,4%	4,7%	4,5%	4,2%	4,2%	3,5%	3,8%	3,8%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles		2,9%	2,5%	2,1%	3,1%	3,5%	2,5%	3,3%	2,7%	3,3%	4,0%	4,1%	4,1%	3,4%	3,5%	3,6%	3,3%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer		7,7%	7,4%	6,6%	5,9%	5,3%	4,8%	4,6%	4,6%	3,5%	2,7%	2,8%	2,7%	2,6%	2,3%	2,5%	2,7%
Santé		1,9%	1,7%	1,3%	1,2%	1,4%	1,3%	1,9%	1,4%	1,4%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%	1,5%	1,7%	1,8%
Transport		11,3%	13,9%	13,3%	13,3%	14,3%	14,3%	14,1%	13,6%	14,0%	14,6%	15,0%	16,0%	14,3%	12,2%	12,5%	12,2%
Communication		0,5%	0,6%	0,6%	0,4%	0,5%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%
Loisir et culture		2,2%	2,0%	1,6%	1,6%	1,3%	2,0%	1,9%	2,1%	1,6%	2,1%	2,3%	2,2%	2,1%	2,2%	2,3%	2,4%
Enseignement		2,8%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	2,7%	2,3%	2,6%	2,9%	2,5%	2,4%	2,4%	2,2%	2,2%	2,3%	2,4%
Restaurant et hôtel		6,4%	5,4%	4,1%	3,7%	3,2%	3,5%	2,5%	2,8%	2,9%	2,5%	2,3%	2,3%	2,1%	2,1%	2,3%	2,4%
Biens et services divers		5,6%	5,9%	5,5%	5,5%	4,8%	4,4%	4,6%	4,4%	4,1%	4,1%	3,7%	3,3%	3,3%	3,0%	2,9%	2,9%
Indice général		6,7%	6,2%	6,6%	6,4%	6,4%	6,1%	6,2%	6,3%	4,7%	4,8%	4,4%	4,6%	4,6%	4,3%	4,4%	4,3%
Nomenclatures secondaires																	
Inflation sous-jacente	Energie	3,9%	5,0%	5,3%	6,0%	4,3%	3,6%	8,2%	8,0%	5,5%	6,2%	4,8%	10,4%	10,1%	9,5%	9,5%	9,1%
	Produits frais	9,7%	9,4%	10,2%	10,0%	8,8%	9,3%	8,7%	10,0%	10,7%	10,1%	7,4%	8,0%	6,9%	6,5%	5,7%	5,2%
	Hors énergie et produits frais (glissement annuel)	6,5%	6,1%	5,3%	5,3%	5,0%	4,6%	4,5%	4,0%	3,6%	3,3%	3,1%	2,9%	2,8%	3,2%	3,2%	3,2%
Origine	Importé	5,5%	5,1%	4,4%	3,8%	3,3%	3,0%	2,7%	2,0%	2,5%	2,6%	2,9%	3,1%	3,1%	3,3%	3,7%	3,9%
	Local	7,5%	7,2%	6,3%	6,1%	5,6%	5,6%	5,4%	5,1%	4,6%	4,8%	4,5%	4,7%	4,3%	4,5%	5,3%	5,4%
Durabilité	Durable	5,2%	5,1%	4,6%	3,9%	4,9%	4,2%	4,4%	3,8%	3,5%	5,1%	4,5%	4,0%	4,1%	2,8%	2,8%	3,1%
	Non-durable	8,5%	7,6%	6,7%	6,9%	5,7%	5,4%	5,3%	5,4%	5,2%	4,8%	3,0%	4,2%	3,8%	4,2%	4,6%	4,6%
	Semi-durable	4,2%	4,3%	3,7%	3,3%	4,7%	4,7%	5,1%	4,0%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	3,4%	3,3%	3,8%
	Services	5,6%	5,6%	5,3%	5,0%	5,4%	5,2%	5,2%	5,1%	5,0%	5,2%	5,0%	4,7%	4,0%	4,0%	4,2%	4,3%
Secteur	Primaire	11,1%	10,3%	9,7%	10,4%	7,8%	7,3%	6,9%	7,0%	9,8%	7,0%	6,6%	6,6%	6,8%	6,8%	6,0%	5,1%
	Secondaire	5,6%	5,0%	4,1%	3,5%	6,0%	6,2%	6,6%	7,9%	3,2%	3,4%	2,3%	3,0%	3,0%	3,6%	4,4%	4,8%
	Tertiaire	5,6%	5,6%	5,3%	5,0%	5,4%	5,2%	5,1%	5,1%	5,0%	5,2%	4,7%	4,7%	4,0%	4,0%	4,2%	4,3%
Autres	Hors Alimentation	5,0%	5,2%	4,7%	4,8%	4,9%	4,6%	4,7%	4,5%	4,5%	4,9%	4,9%	5,1%	4,7%	4,3%	4,5%	4,4%

¹⁰ En rouge, nous avons les prévisions car au moment de la rédaction de la note, ces informations n'étaient pas encore disponibles au niveau des institutions en charge des Statistiques.

Contribution Abs. Inflation en glissement annuel

POSTES DE CONSOMMATION		mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées		3,7%	3,0%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,4%	2,6%	1,9%	1,9%	1,5%	1,6%	1,8%	1,9%	2,0%	1,8%	
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants		0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	
Articles d'habillement et chaussures		0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles		0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,5%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer		0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	
Santé		0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
Transport		1,1%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%	1,2%	1,2%	1,2%	
Communication		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Loisir et culture		0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
Enseignement		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
Restaurant et hôtel		0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	
Biens et services divers		0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	
Indice général		6,7%	6,2%	5,6%	5,4%	5,4%	5,1%	5,2%	5,3%	4,7%	4,8%	4,4%	4,6%	4,8%	4,3%	4,4%	4,3%	
Nomenclatures secondaires																		
Inflation sous jacente		0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,7%	0,7%	0,5%	0,5%	0,4%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	
Energie		1,8%	1,7%	1,9%	1,8%	1,6%	1,7%	1,6%	1,8%	2,0%	1,3%	1,4%	1,5%	1,3%	1,2%	1,1%	1,0%	
Produits frais		3,9%	3,7%	3,2%	3,2%	3,0%	2,8%	2,7%	2,4%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%	1,7%	1,7%	1,9%	1,9%	
Hors énergie et produits frais		1,6%	1,5%	1,3%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,6%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	1,1%	1,1%	
Origine		5,3%	5,0%	4,4%	4,3%	4,0%	3,9%	3,8%	3,6%	3,2%	3,4%	3,2%	3,3%	3,1%	3,2%	3,7%	3,8%	
Local		0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	
Durable		4,2%	3,8%	3,4%	3,4%	2,9%	2,7%	2,7%	2,7%	2,6%	2,4%	2,0%	2,1%	1,9%	2,1%	2,3%	2,3%	
Non-durable		0,7%	0,8%	0,7%	0,6%	0,8%	0,8%	0,9%	0,7%	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,6%	0,6%	0,6%	0,7%	
Semi-durable		1,6%	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	
Services		2,9%	2,8%	2,6%	2,8%	2,1%	2,0%	1,9%	1,9%	2,7%	2,5%	1,8%	1,8%	1,9%	1,8%	1,7%	1,5%	
Secteur		2,5%	2,2%	1,8%	1,6%	2,7%	2,7%	2,9%	3,5%	1,4%	1,5%	1,0%	1,3%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%	
Primaire		1,6%	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	
Secondaire		3,0%	3,1%	2,8%	2,8%	2,9%	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%	2,9%	2,9%	3,0%	2,8%	2,5%	2,6%	2,6%	
Tertiaire																		
Autres																		
Hors Alimentation																		

Contribution Abs. Inflation moyenne annuelle

POSTES DE CONSOMMATION		mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées		4,4%	4,3%	4,2%	4,1%	4,0%	3,8%	3,6%	3,4%	3,1%	2,9%	2,6%	2,4%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%	
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Articles d'habillement et chaussures		0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles		0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer		0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	
Santé		0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	
Transport		0,4%	0,5%	0,6%	0,7%	0,8%	0,8%	0,9%	1,0%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	
Communication		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Loisir et culture		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
Enseignement		0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	
Restaurant et hôtel		0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	
Biens et services divers		0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	
Indice général		6,4%	6,6%	6,5%	6,5%	6,4%	6,3%	6,2%	6,0%	5,8%	5,6%	5,4%	5,2%	5,1%	4,9%	4,8%	4,7%	
Nomenclatures secondaires																		
Inflation sous jacente		0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	
Energie		1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%	
Produits frais		3,7%	3,7%	3,7%	3,7%	3,6%	3,6%	3,5%	3,3%	3,2%	3,0%	2,9%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	
Hors énergie et produits frais		1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	
Origine		4,8%	4,9%	4,9%	5,0%	4,9%	4,9%	4,8%	4,6%	4,4%	4,3%	4,1%	3,9%	3,8%	3,6%	3,6%	3,5%	
Local		0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	
Durable		4,4%	4,4%	4,4%	4,4%	4,3%	4,1%	3,9%	3,8%	3,5%	3,3%	3,1%	2,9%	2,7%	2,6%	2,5%	2,4%	
Non-durable		0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	
Semi-durable		1,0%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	
Services		2,9%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	2,6%	2,4%	2,3%	2,2%	2,2%	2,1%	2,0%	
Secteur		2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,5%	2,6%	2,5%	2,4%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%	2,0%	2,0%	
Primaire		1,0%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,3%	
Secondaire		2,1%	2,3%	2,4%	2,5%	2,6%	2,6%	2,6%	2,7%	2,7%	2,7%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,7%	2,7%	
Tertiaire																		
Autres																		
Hors Alimentation																		

Inflation en glissement annuelle

CEMAC_variation_annuelle

Pays	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
CAMEROUN	8,5%	8,0%	7,8%	8,0%	7,7%	7,4%	6,9%	6,8%	6,4%	5,9%	5,2%	5,0%	4,7%	4,4%	4,3%	3,9%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	5,3%	-3,3%	2,8%	2,4%	2,0%	1,1%	1,7%	3,1%	1,0%	2,3%	1,0%	-1,1%	0,1%	2,6%	1,7%	2,5%
CONGO	2,9%	3,9%	3,5%	4,1%	5,2%	4,7%	5,4%	4,7%	5,0%	5,6%	5,0%	4,7%	5,2%	4,9%	5,0%	4,4%
GABON	4,5%	4,6%	4,6%	3,9%	3,2%	2,9%	2,7%	2,7%	2,3%	2,2%	2,3%	2,0%	2,1%	2,2%	2,2%	2,5%
GUINEE-EQUATORIALE	4,3%	3,1%	1,8%	0,4%	1,5%	1,4%	1,7%	2,2%	1,8%	2,1%	2,3%	2,9%	2,6%	3,0%	3,6%	4,6%
TCHAD	5,6%	6,2%	2,5%	1,9%	1,9%	1,9%	3,4%	4,2%	2,6%	4,3%	4,5%	6,6%	6,4%	5,8%	6,9%	6,7%
CEMAC	6,7%	6,2%	5,5%	5,4%	5,1%	5,1%	5,2%	5,3%	4,7%	4,8%	4,4%	4,6%	4,5%	4,3%	4,4%	4,3%
<i>Médiane</i>	<i>4,9%</i>	<i>4,3%</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,2%</i>	<i>2,6%</i>	<i>2,4%</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,6%</i>	<i>2,4%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,7%</i>	<i>4,0%</i>	<i>4,2%</i>
Convergence_moyenne	2,1%	2,9%	2,4%	2,8%	2,6%	2,6%	2,1%	1,7%	2,1%	1,5%	1,4%	1,9%	1,6%	1,1%	1,5%	1,3%

Inflation en moyenne annuelle

Pays	Pond. Pays	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
CAMEROUN	52,36	7,1%	7,3%	7,5%	7,7%	7,8%	7,8%	7,8%	7,7%	7,5%	7,4%	7,2%	7,0%	6,6%	6,3%	6,0%	5,7%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3,42	7,1%	5,8%	5,6%	5,5%	5,1%	4,6%	4,3%	3,9%	3,4%	3,0%	2,2%	1,5%	1,1%	1,6%	1,5%	1,5%
CONGO	9,28	3,2%	3,3%	3,4%	3,6%	3,6%	3,8%	3,8%	4,0%	4,1%	4,3%	4,4%	4,6%	4,7%	4,8%	5,0%	5,0%
GABON	8,84	4,8%	5,0%	5,1%	5,0%	4,9%	4,7%	4,4%	4,1%	3,9%	3,6%	3,4%	3,1%	2,9%	2,7%	2,5%	2,4%
GUINEE-EQUATORIALE	9,54	5,2%	5,0%	4,8%	4,3%	3,9%	3,5%	3,2%	3,0%	2,7%	2,4%	2,2%	2,1%	2,0%	2,0%	2,1%	2,5%
TCHAD	16,55	6,9%	7,1%	6,9%	6,6%	6,2%	5,7%	5,4%	5,0%	4,4%	4,1%	3,8%	3,8%	3,9%	3,8%	4,2%	4,6%
CEMAC		6,4%	6,5%	6,5%	6,5%	6,4%	6,3%	6,2%	6,0%	5,8%	5,6%	5,4%	5,2%	5,1%	4,9%	4,8%	4,7%
<i>Médiane</i>		<i>6,1%</i>	<i>5,4%</i>	<i>5,4%</i>	<i>5,3%</i>	<i>5,0%</i>	<i>4,6%</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,1%</i>	<i>4,0%</i>	<i>3,9%</i>	<i>3,6%</i>	<i>3,5%</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,5%</i>
Convergence_norme		3,6%	3,7%	3,7%	3,8%	3,8%	3,7%	3,6%	3,5%	3,3%	3,2%	3,1%	2,9%	2,7%	2,5%	2,3%	2,2%

Contribution Abs. Inflation glissement annuelle par pays

Pays	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
CAMEROUN	4,5%	4,2%	4,1%	4,2%	4,1%	3,9%	3,7%	3,6%	3,4%	3,1%	2,8%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,1%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,2%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
CONGO	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
GABON	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
GUINEE-EQUATORIALE	0,4%	0,3%	0,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,4%
TCHAD	0,9%	1,0%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,6%	0,7%	0,4%	0,7%	0,7%	1,1%	1,0%	0,9%	1,1%	1,1%
CEMAC	6,7%	6,2%	5,5%	5,4%	5,4%	5,1%	5,2%	5,3%	4,7%	4,8%	4,4%	4,6%	4,5%	4,3%	4,4%	4,3%

Contribution Abs. Inflation moyenne annuelle par pays

SI(OU)ESTER

Pays	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
CAMEROUN	3,8%	3,9%	4,0%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,0%	3,9%	3,8%	3,7%	3,5%	3,4%	3,2%	3,0%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
CONGO	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
GABON	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%
GUINEE-EQUATORIALE	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
TCHAD	1,1%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,7%	0,8%
CEMAC	6,4%	6,5%	6,5%	6,5%	6,4%	6,3%	6,2%	6,0%	5,8%	5,6%	5,4%	5,2%	5,1%	4,9%	4,8%	4,7%